Fiche résumée : Agent de maintenance en ascenseur

Métiers apparentés

Agent de maintenance en ascenseur
Agent d'entretien d'ascenseurs
Ascensoriste
Dépanneur d'ascenseurs
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels / Dépanneur d'ascenseur, ouvrier qualifié
Installateur(trice)-maintenicien(ne) en ascenseurs (et autres systèmes automatiques)
Réparateur d'ascenseurs
Technicien de maintenance en ascenseurs
Technicien de modernisation en ascenseurs
Technicien SAV ascenseurs
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications) / Dépanneur d'ascenseur, technicien

Codes

CITP88 : 3115 **PCS-ESE 2003** : 477c **PCS-ESE 2003** : 477cAAC **PCS-ESE 2003** : 633d **PCS-ESE 2003** : 633dTAA
ROME1999 : 52313 **FAST** : 11-05-99 **CITP2008** : 3115

Descriptif

L'agent de maintenance d'ascenseurs effectue la maintenance d'ascenseurs chez les clients ou usagers de cet appareil. La maintenance permet de garantir la conformité, la sécurité et la disponibilité des ascenseurs.

Sur le parc d'appareils qui lui est affecté, l'agent réalise les opérations :
- de maintenance préventive : entretien comprenant les contrôles et visites périodiques réglementaires.
- de maintenance curative : dépannages réalisés en urgence en cas de dysfonctionnement, Il reélise aussi des travaux de remise aux normes d'installations.

Son intervention porte sur les organes mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques des équipements situés en cabine, dans le local « machinerie » et dans les gaines d'ascenseurs.

Source : Arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

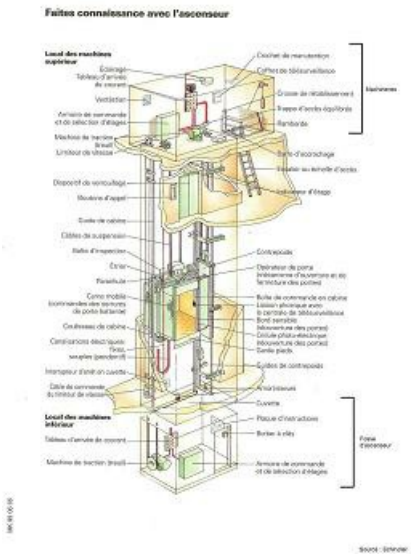

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - **chantier à l'intérieur d'un bâtiment** (coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu), insuffisance d'aeration , espace de travail avec locaux sociaux inadaptés ou absents)
  - **ascenseur**
  - **machinerie d'ascenseur** (rongeur, amiante (fibre))
  - **accès aux machineries** (configuration particulière de l'espace de travail, effort physique)
  - **toit de cabine (ascenseur)** (espace de travail avec sol en mouvement, espace de travail sousdimensionné)
  - **fosse d'ascenseur** (urine humaine, rongeur)
  - **parties communes d'immeubles** (espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux)
  - **parties communes d'immeubles dans les quartiers sensibles** (agression physique)
- Nuisances (préventions)
  - **coactivite (plusieurs activites concomitantes dans un meme lieu)**
    - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
  - **insuffisance d'aeration**
    - adapter l'aération et la ventilation
  - **espace de travail avec locaux sociaux inadaptés ou absents**
    - mettre à disposition des locaux sanitaires et sociaux adaptés
  - **rongeur**
    - respecter les règles d' hygiène
    - informer sur le risque infectieux
    - porter des EPI adaptés
    - conseils de prevention - leptospirose
    - dératiser périodiquement
  - **amiante (fibre)**
    - évaluer le risque amiante
    - contrôler les VLEP(amiante)
    - respecter les interdictions d'affectation (amiante)
    - prévenir le risque amiante (sous section 3)
    - prévenir le risque amiante (sous section 4)
    - porter des EPI adaptés au risque amiante

        - former au risque amiante
        - rédiger la fiche d'exposition à l'amiante
        - traiter les déchets (amiante)
    - **configuration particulière de l'espace de travail**
    - **effort physique**
    - **espace de travail avec sol en mouvement**
    - **espace de travail sousdimensionné**
        - optimiser le rangement
    - **urine humaine**
        - respecter les règles d' hygiène
        - porter des gants adaptés
    - **espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux**
        - entretenir les escaliers
        - entretenir les sols
        - privilégier les sols anti-dérapants
        - signaler les dénivelés
    - **agression physique**
        - former à la CAT face à des personnalités difficiles
        - former à la CAT face à une personne agressive
- Effets sur la santé
    - **maladie contagieuse**
    - **intoxication par des produits chimiques et substances nocives et exposition à ces produits**
    - **maladies infectieuses et parasitaires**
    - **leptospirose**
    - **RG 19 (attention : liste limitative)**
    - **RG 30**
    - **RG 30 bis (attention : liste limitative)**
    - **plaque pleurale**
    - **plaque pleurale avec asbestose**
    - **mésothéliome**
    - **cancer broncho-pulmonaire**
    - **syndrome psycho-organique des solvants**
    - **infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané**
    - **dermatoses et eczémas**
    - **urticaire et érythème**
    - **dermite irritante de contact due aux solvants**
    - **effet toxique de solvants organiques**
    - **allergie**
    - **maladies de l'appareil respiratoire**
    - **affections aiguës des voies respiratoires supérieures**
    - **autres maladies de l'appareil respiratoire**
    - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
    - **effets sur la santé cardiologiques**
    - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
    - **autre chute d'un niveau à un autre**
    - **chute dans et d'un escalier et de marches**
    - **lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée**
    - **stress aigu traumatique**
    - **état de stress post-traumatique**

Organisation du travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - **travail isolé et dangereux** (majoration des risques accidentels, aggravation des consequences de l'accident, travail isole)
  - **travail géré seul** (isolement psychologique, manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualite, surcharge de travail ressentie)
  - **alternance travail géré seul ou en équipes**
  - **astreintes et gardes** (horaire generant une perturbation de la vie sociale)
  - **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,)
  - **communication par radio**
  - **coactivité dans le BTP**
- Nuisances (préventions)
  - **majoration des risques accidentels**
  - **aggravation des consequences de l'accident**
    - prévenir les risques liés au travail isolé et dangereux
    - porter des dispositifs DATI
  - **travail isole**
    - organiser le passage périodique d'un tierce personne
    - analyser le travail
    - analyser le poste et son environnement
    - éviter le travail isolé
    - assurer une surveillance à distance
    - informer et former les salariés aux risques et aux procédures mises en place
    - limiter les temps d'exposition
  - **isolement psychologique**
    - favoriser le travail en réseau
  - **manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualite**
  - **surcharge de travail ressentie**
    - veiller à la gestion des volumes de travail
  - **horaire generant une perturbation de la vie sociale**
  - **travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,**
    - veiller à la gestion des volumes de travail
- Effets sur la santé
  - **facteur accidentogène**
  - **anxiété généralisée**
  - **souffrance mentale**
  - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
  - **épisodes dépressifs**
  - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
  - **autres troubles anxieux**
  - **troubles somatoformes**
  - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**

Tâches

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - **préparer le chantier**
  - **TACHES DE MAINTENANCE** (espace de travail situé en hauteur, humeur des clients generant une charge mentale particuliere, manque de respect dans la communication verbale , travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,, espace de travail sousdimensionné, espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux, posture, port de charge (déplacement horizontal), posture du corps entier, posture

du tronc en rotation et anteflexion du rachis, installation electrique)
  - **assurer le dépannage des appareils**
  - **effectuer des réparations plus importantes**
  - **effectuer l'entretien normal ou l'entretien complet**
  - **intervenir sur local machine, gaine et cabine.**
  - **monter sur des échelles, passer dans des trappes, cheminer sur les toitures, en portant l'outillage**
  - **se déplacer sur le lieu de dépannage** (contrainte de la conduite VL professionnelle)
- Nuisances (préventions)
  - **espace de travail situé en hauteur**
    - mettre les équipements de travail en conformité
    - supprimer les postes de travail à l'échelle
    - mettre à disposition une plate-forme de travail
    - utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
  - **humeur des clients generant une charge mentale particuliere**
    - former à la CAT face à des personnes différentes
    - former à la CAT face à des personnalités difficiles
    - former à la CAT face à une personne agressive
  - **manque de respect dans la communication verbale**
    - former à la CAT face à des personnalités difficiles
    - former à la CAT face à une personne agressive
  - **travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,**
    - veiller à la gestion des volumes de travail
  - **espace de travail sousdimensionné**
    - optimiser le rangement
  - **espace de travail avec circulation sur plusieurs niveaux**
    - entretenir les escaliers
    - entretenir les sols
    - privilégier les sols anti-dérapants
    - signaler les dénivelés
  - **posture**
  - **port de charge (déplacement horizontal)**
    - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
    - Utiliser des aides à la manutention
    - améliorer la préhension des charges
    - respecter les limites de port de charges réglementaires
    - porter des chaussures de sécurité
    - informer et former à la manutention manuelle
    - proposer une formation action PRAP
  - **posture du corps entier**
  - **posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis**
  - **installation electrique**
    - vérifier l'état de l'installation électrique
  - **contrainte de la conduite VL professionnelle**
    - utiliser des véhicules appropriés
    - respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant
    - former le conducteur de véhicule léger
    - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
    - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
- Effets sur la santé
  - **réaction aiguë à un facteur de stress**
  - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
  - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**

- **autre chute d'un niveau à un autre**
- **chute dans et d'un escalier et de marches**
- **RG 57 (attention : liste limitative)**
- **RG 98 (attention liste limitative)**
- **RG 79 (attention : liste limitative)**
- **rachialgies**
- **cardiopathies ischémiques**
- **arthropathies**
- **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
- **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
- **Accidents de la Voie Publique**

Outils et équipements

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - **sacoche de l'ascensoriste**
  - **lampe frontale**
  - **escabeau** (espace de travail situé en hauteur)
  - **talkie-walkie**
  - **véhicules légers d'entreprise**
  - **moto** (poids du véhicule lors du maniement ou des incidents, espace de travail avec circulation entre véhicules, espace de travail avec circulation piéton véhicule, intemperie , vibration transmise corps entier)
- Nuisances (préventions)
  - **espace de travail situé en hauteur**
    - mettre les équipements de travail en conformité
    - supprimer les postes de travail à l'échelle
    - mettre à disposition une plate-forme de travail
    - utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
  - **poids du véhicule lors du maniement ou des incidents**
  - **espace de travail avec circulation entre véhicules**
    - concevoir des voies de circulation
    - dégager des voies de circulation
    - instaurer un sens de circulation
    - matérialiser des allées de circulation
  - **espace de travail avec circulation piéton véhicule**
    - concevoir des voies de circulation
    - dégager des voies de circulation
    - matérialiser des allées de circulation
    - équiper les engins et véhicules de détecteurs-avertisseurs de recul ou de paniers
    - porter des EPI phosphorescents type brassards
    - porter un vêtement réfléchissant
  - **intemperie**
    - adapter si possible le poste aux intempéries
    - organiser le travail en ambiance chaude
    - porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
    - informer les salariés (fortes chaleurs)
    - organiser le travail au froid
    - porter des vêtements adaptés au froid
    - former à la CAT en cas d'orage
    - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
    - informer les salariés (grand froid)
  - **vibration transmise corps entier**

- Effets sur la santé
  - **rachialgies**
  - **traumatisme par accident de circulation en entreprise**
  - **inconfort thermique lié à la chaleur**
  - **effets chroniques liés au froid**
  - **coup de soleil**
  - **coup de chaleur et insolation**
  - **effets de la foudre**
  - **facteur accidentogène**
  - **épuisement dû à la chaleur, sans précision**
  - **lombalgie basse**

Produits, matériaux et publics concernés

- Caractéristiques (nuisances possibles)
  - **nettoyants / dégrippants** (hydrocarbure aliphatique et derive, trichlorethylene (SIR), hydrocarbure aromatique et derive, acetone)
  - **produit anti-rouille** (acide fluorhydrique)
  - **éléments de cabine**
  - **moteur treuil**
  - **portes d'ascenseur** (amiante (fibre))
  - **pinces à câbles**
  - **armoire de commande**
  - **machoire de freins (ascenseur)** (amiante (fibre))
- Nuisances (préventions)
  - **hydrocarbure aliphatique et derive**
    - si possible substituer les plus dangereux
    - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
    - porter des gants adaptés au risque chimique
  - **trichlorethylene (SIR)**
    - substituer les cancérogènes catégories 1A et 1B
  - **hydrocarbure aromatique et derive**
    - si possible substituer les plus dangereux
    - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
    - porter des gants adaptés au risque chimique
  - **acetone**
    - si possible substituer les plus dangereux
    - aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique
    - utiliser systèmes automatisés de nettoyage en vase clos
  - **acide fluorhydrique**
    - substituer
    - mettre en place la CAT en cas d'accident de manipulation d'acide fluorhydrique
    - former à l'utilisation des produits
    - porter des lunettes ou une visière de protection
    - porter des EPI adaptés
  - **amiante (fibre)**
    - évaluer le risque amiante
    - contrôler les VLEP(amiante)
    - respecter les interdictions d'affectation (amiante)
    - prévenir le risque amiante (sous section 3)
    - prévenir le risque amiante (sous section 4)
    - porter des EPI adaptés au risque amiante

        - former au risque amiante
        - rédiger la fiche d'exposition à l'amiante
        - traiter les déchets (amiante)
- Effets sur la santé
    - **RG 84 (attention : liste limitative)**
    - **mutagène catégorie 2**
    - **cancérogène catégorie 1B**
    - **dermite irritante de contact due aux solvants**
    - **syndrome psycho-organique des solvants**
    - **irritation de l'oeil**
    - **RG 32**
    - **brûlure fluorhydrique**
    - **RG 30**
    - **RG 30 bis (attention : liste limitative)**
    - **plaque pleurale**
    - **plaque pleurale avec asbestose**
    - **mésothéliome**
    - **cancer broncho-pulmonaire**
    - **infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané**
    - **dermatoses et eczémas**
    - **urticaire et érythème**
    - **effet toxique de solvants organiques**
    - **allergie**
    - **maladies de l'appareil respiratoire**
    - **affections aiguës des voies respiratoires supérieures**
    - **autres maladies de l'appareil respiratoire**

Tenues de travail

- Caractéristiques (nuisances possibles)
    - **masque FFP3**
    - **combinaison ou veste et pantalon** (impregnation des tenues par les produits manipules)
    - **gants de manutention**
    - **gants d'isolation électrique**
    - **masque anti-poussières**
    - **lunettes de protection**
    - **chaussures de sécurité**
    - **baudriers**
    - **tenues de travail fournies**
- Nuisances (préventions)
    - **impregnation des tenues par les produits manipules**
        - entretenir les vêtements de travail (par l'entreprise)
        - changer fréquemment de tenue de travail
        - mettre à disposition des vestiaires à double compartiment
- Effets sur la santé
    - **majoration des risques de maladie**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

a) à l'amiante
b) aux rayonnements ionisants
c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
d) au risque hyperbare
e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont **:**

- **Tableau n°30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante**
- **Tableau n°30BIS : Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante**
- **Tableau n°36 : Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse**
- **Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels**
- **Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**

- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels**
- **Tableau n°69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes**
- **Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

Le diagnostic d'amiante doit être fait dans la machinerie et la gaine, ce qui nécessite la présence de l'ascensoriste lors de diagnostic. L'amiante peut être présent dans le pical, dans les portes palières. Parfois, il perce cette porte pour poser un bouton de commande.

Des expositions antérieures à l'amiante doivent être recherchées. A ce titre les suivis post-exposition et post-professionnels doivent être proposés aux salariés concernés.

4. Statistiques accidents du travail (année 2010) :

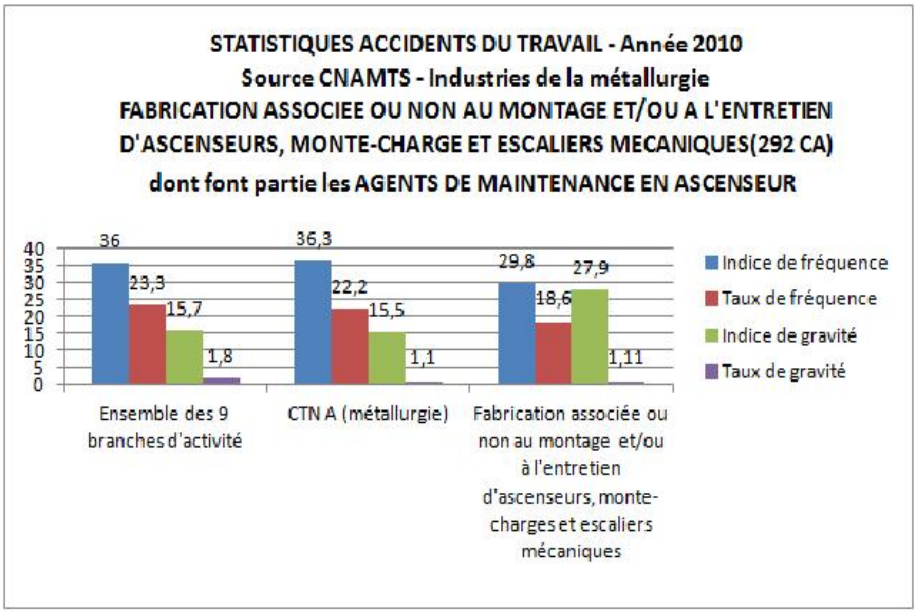

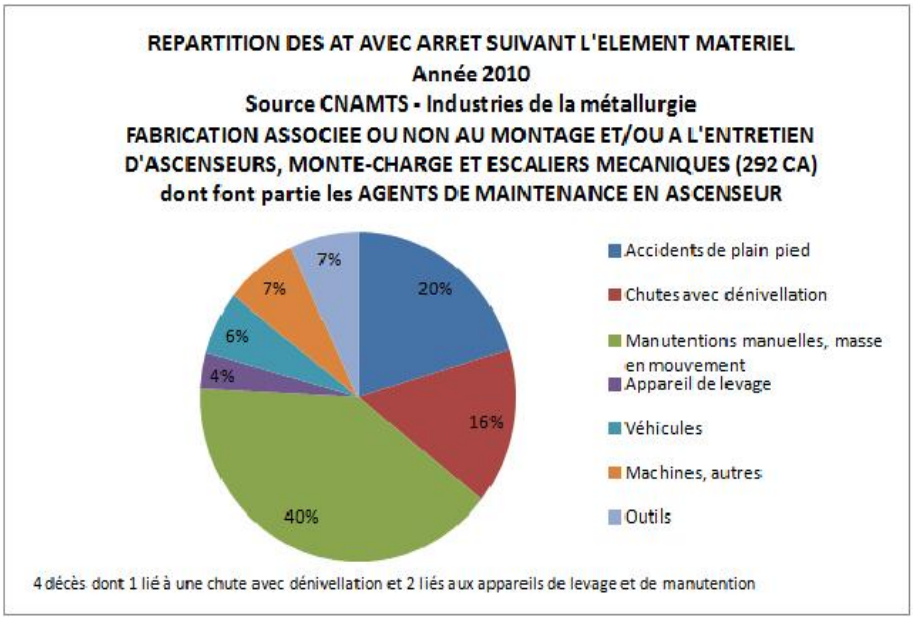

Conclusion

L'exposition à l'amiante est un danger important mais souvent masqué dans cette profession. L'évaluation de cette exposition doit être faite, en collaboration avec la société d'ascensoristes et les propriétaires des locaux.
L'agent de maintenance en ascenseur est soumis à de nombreuses nuisances : risque routier, travail en hauteur, risque d'écrasement ou de heurt par la cabine ou par le contrepoids, travail isolé, contact avec les usagers mécontents, risque biologique dû aux déjections ou objets abandonnés dans les interstices des gaines.

Il peut également être confronté au risque électrique qui nécessite une consignation obligatoire des installations pour lutter contre les accidents du travail.

Enfin, l'agent de maintenance peut être amené à effectuer de nombreuses manutentions manuelles et à adopter des postures contraignantes, du fait, notamment, de l'environnement de travail.

L'évolution de la prévention des risques de cette profession se fera peut être en associant les différents acteurs prescripteurs de tâches tels que les donneurs d'ordre.

Il existe depuis plusieurs années un augmentation de la quantité de travail dans cette profession liée à la demande de mise aux normes de sécurité des ascenseurs.

Fiche résumée issue de la **FMP Agent de maintenance en ascenseur** consultable sur **https://www.fmppresanse.fr**